



**SANTÉ  
SOCIAUX**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 3 du 3 septembre 2025

## Aide à domicile : le gouvernement abandonne les salarié-es et les personnes âgées sur l'ensemble du territoire !

La Fédération **CFDT Santé-Sociaux** dénonce avec force le refus d'agrément par le gouvernement de deux accords majeurs de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile :

- **L'avenant 68**, qui prévoyait une revalorisation salariale de 30 € net par mois pour l'ensemble des salarié-es, a été rejeté le 5 août.
- **L'avenant 69**, sur les cotisations de complémentaire santé, a lui aussi été écarté, menaçant l'équilibre du régime mutualisé de la branche.

### Une double gifle aux salarié-es et aux usagers !

**En rejetant ces accords, le gouvernement a préféré céder à l'opposition des départements de France** plutôt que de soutenir des professionnel·les, déjà parmi les moins rémunéré-es du secteur sanitaire et social.

La CFDT Santé-Sociaux dénonce une **hypocrisie insupportable** : comment peut-on promettre aux Français le « virage domiciliaire » pour les personnes âgées et fragiles, tout en refusant d'en donner les moyens humains et financiers nécessaires ?

### « Mourir tranquille et en silence ? »

Les salarié-es de l'aide à domicile subissent une nouvelle fois le mépris des pouvoirs publics. Derrière les discours officiels, ce sont des milliers de femmes et d'hommes qui continuent d'exercer leur métier avec dévouement mais sans reconnaissance.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, ce signal politique est clair : le travail auprès des plus vulnérables n'est toujours pas considéré. Dans le climat social actuel, marqué par une défiance inédite des travailleuses et des travailleurs, **le gouvernement continue de souffler sur les braises** en refusant toute avancée pour les métiers du domicile, de l'aide et du soin.

### Ce choix irresponsable ne fera qu'alimenter la colère et la violence.

#### La CFDT Santé-Sociaux exige :

- L'agrément sans délai des revalorisations salariales prévues,
- La liberté pour les partenaires sociaux de piloter le régime de complémentaire santé de Branche.

**Il est urgent que les pouvoirs publics se réinterrogent enfin sur le mode de financement de l'aide à domicile.**

**Evelyne Rescanières**  
Secrétaire générale

Contact :

**presse@sante-  
sociaux.cfdt.fr**